

Romain Lambert
Recolaine 27
2824 Vicques

Vicques, le 12 décembre 2017

Conseil général de Val Terbi.

Procédure de plan spécial : Y a t-il un problème sur le traitement des dossiers privés au sein de la commune de Val Terbi ?

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Une fois n'est pas coutume, je m'adresse à vous ce soir pour un projet qui me concerne directement. Il s'agit du développement d'un petit plan spécial nommé « Recolaine 27 » sur la localité de Vicques.

Il n'est pas question de vous le soumettre et de vous l'exposer, mais simplement d'interroger le conseil communal sur un problème de traitement de dossier au sein de la commune de Val Terbi.

En date du 8 février 2017, le projet « Recolaine 27 » porté par moi-même et mon frère Didier a été remis aux autorités communales de Val Terbi pour consultation et prise de position. Cette consultation est obligatoire avant l'envoi du dossier à l'examen préalable au SDT.

Peu après, contacté par téléphone, Monsieur Pierre Lovis m'a informé que le projet avait reçu un bon accueil, qu'une petite adaptation devrait être apportée (fusion de deux parcelles), et que sous cette condition le CC validait notre projet.

Pierre m'a encore informé que nous recevrons la prise de position écrite prochainement.

- Le 10 mars 2017, je relançais Pierre Lovis pour ce courrier.
- Puis je me suis permis de rappeler Pierre cet été car nous n'avions pas de retour de la commune de Val Terbi.
- Une nouvelle fois par courriel le 16.11.2017, toujours sans réponse.
- Puis dernièrement lors de la convocation reçue dans le cadre du projet de modification du PAL (plan d'aménagement local).

Voici ma question : y a-t-il un problème dans le suivi des procédures ou du courrier au sein de l'administration ? Pour quelle raison il semble que le conseil ne donne pas suite à notre interpellation ?

Merci pour votre réponse.


Romain Lambert